

Le SNIAE-FO, 1^{er} syndicat à la CAP des A, est affilié à la Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services Force Ouvrière (FEETS FO), à l'Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère de l'Agriculture (FO Agriculture) ainsi qu'à la Fédération Générale des Fonctionnaires Force Ouvrière (FGF FO).

Pourquoi adhérer au SNIAE - FO ?

Le **Syndicat National des Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement FO**, (1^{er} syndicat majoritaire aux élections de 2018 et 2022) regroupe plus de 37% des Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement. Le SNIAE-FO assure la défense des intérêts des IAE, au Comité Social Administratif Ministériel ainsi qu'aux différents comités nationaux mais aussi locaux des différents services déconcentrés aussi bien du MASA, du MTECT et de ses opérateurs grâce à ses différentes affiliations. Dans ces différentes instances, le SNIAE-FO défend les intérêts de chacun et en particulier celui de ses adhérents. Dans l'intérêt du Corps et afin de le valoriser, le SNIAE-FO se veut force de propositions sur chacun des domaines qui nous concernent : carrière, métier, rémunération...

Qui peut adhérer au SNIAE-FO ?

- Les ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement en activité, quel que soit leur grade, leur position administrative, leur structure d'accueil ou la fonction publique à laquelle ils appartiennent ;
- Les ingénieurs titulaires, contractuels ou vacataires des fonctions publiques et établissements publics ;
- Les élèves-ingénieurs des écoles nationales d'ingénieurs, les ingénieurs retraités.

Pourquoi choisir le SNIAE-FO ?

SON IMPARTIALITÉ	Il défend au mieux les situations individuelles et collectives en s'appuyant sur sa parfaite connaissance des structures et en respectant la diversité des opinions de chacun.
SES OBJECTIFS CLAIRS	Il s'attache à défendre un service public de qualité tout en veillant à valoriser les métiers, les carrières et le corps des IAE.
SA VIGILANCE	Il est implanté dans chaque structure, dans chaque région, dans les administrations centrales de plusieurs ministères, dans les établissements publics et les collectivités. Au plus près du terrain et de chacun, il connaît vos problèmes au quotidien.
SA FORCE DE PROPOSITION RECONNUE	Syndicat de progrès et de propositions, il élabore les dossiers qui étayent et argumentent ses revendications. La qualité des documents présentés à l'administration est fortement reconnue.
SON ESPRIT DE DIALOGUE	Constructif et totalement apolitique, il s'exprime librement tout en défendant ses revendications et en étant à l'écoute de chaque IAE
SON INFORMATION	Le SNIAE-FO maintient les IAE au cœur de l'actualité à travers son site internet, son espace « adhérents », son mel d'information du vendredi, ses flash spéciaux et le vade-mecum.

Avec la réduction fiscale de 66 %, le coût réel de la cotisation est divisé par 3.

Exemple 1 :

Si tu es IAE au 5^e échelon, tu paies une cotisation de 142 €, dont 93,72 € seront déduits de tes impôts(ou crédit d'impôts le cas échéant), soit un coût réel 48,28 €.

Exemple 2 :

Idem IDAE échelon 4, la cotisation est de 180 €, réduction de 118,80 €, coût réel 61,20 €

Exemple 3 :

Idem IDAE CM échelon 3, la cotisation est de 199 €, réduction de 131,34 €, coût réel 67,66 €

BULLETIN D'ADHÉSION 2024

Je préfère recevoir mon reçu fiscal et les informations « papier »

⇒ à mon adresse personnelle
professionnelle

à mon adresse professionnelle

NOM : _____

PRENOM : _____

Adresse personnelle : _____

Adresse administrative : _____

Tél : _____ **Portable :** _____

Email : _____

Adhérent 2023

Nouvel adhérent

Élève

Stagiaire

IAE - échelon

IDAE - échelon

Hors Classe échelon

Chef de Mission

Hors activité

Ingénieur de formation

Je me syndique au SNIAE-FO afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels, actifs et retraités, au développement du Service Public de l'Agriculture, de la sécurité sanitaire des aliments, de l'Ecologie, de l'enseignement agricole, et au maintien de l'unité de la profession. Le SNIAE-FO pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le syndicat. J'autorise le SNIAE FO à faire figurer ces informations dans des fichiers du site Internet du SNIAE- FO, et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi 6.01.1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNIAE. J'autorise le SNIAE-FO à me communiquer par email les informations pour la durée de mon adhésion durant l'année 2024,

N.B. : Pour l'année 2024 une réduction fiscale représentant 66 % de la cotisation syndicale sera faite sur le montant des impôts sur le revenu payé en 2024.

Mes chèques doivent être datés du jour de mon adhésion et envoyés ensemble SANS AGRAFE. La cotisation sera effective à réception du (ou des) chèque(s) et le reçu fiscal ne sera adressé qu'après paiement complet de cette cotisation (soit au mois de février de l'année N+1). Néanmoins, il est possible de régler en plusieurs fois ta cotisation si nécessaire.

Je paie ma cotisation 2024 au prorata de ma quotité de travail (..... %).

Je choisis de payer en : 1 fois 2 fois 3 fois

Pour la 8 ème année consécutive, les cotisations n'augmentent pas en 2024.

Echelons Grade -	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Classe normale	108	114	123	132	142	149	159	169	176	187
Divisionnaire	143	154	167	180	191	202	213	224	232	
Chef de mission	177	188	199	201	221	232	248 (A1)	258 (A2)	272 (A3)	
Hors Classe	194	204	214	225	235	248 (A1)	258 (A2)	272 (A3)		
Hors activité [▲]	70	Ingénieur de formation			108					
Elève	54	Stagiaire		100						

Réservé au SNIAE-FO – date :

Montant du chèque :

Banque :

N° chèque 1 :

N° chèque 2 :

N° chèque 3 :

A, le

Signature,